



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

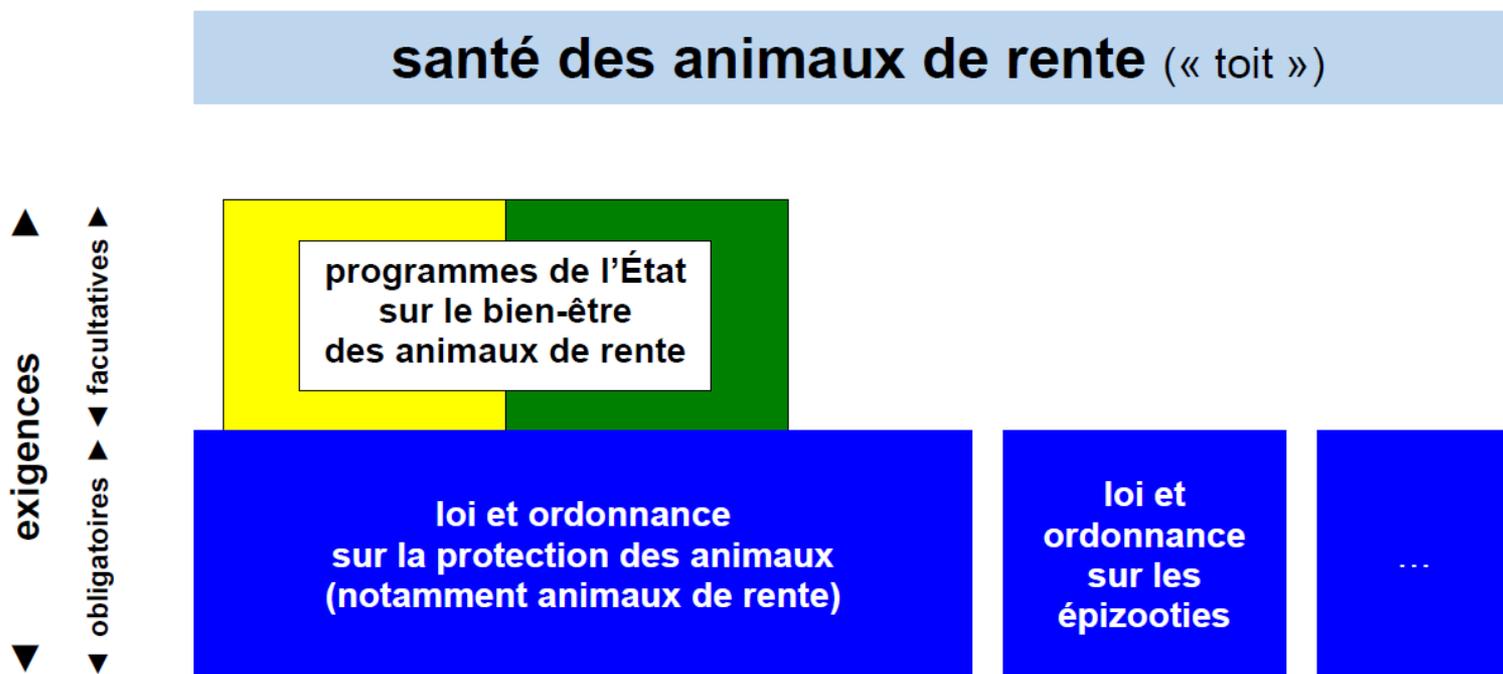
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Paiements Directs - Programmes

Colloque « Santé et bien-être animal dans les élevages du RS »
8 novembre 2017 – Lycée Agricole d'Obernai

Le bien-être animal en Suisse
Enjeux et réalisations - influences
de l'Etat et du marché

Peter Zbinden, OFAG - Berne, Section Paiements Directs – Programmes

Terminologie





Le bien-être animal en Suisse

Frais supplémentaires d'une garde particulièrement respectueuse des animaux dus à davantage

- **de travail**
p.ex. guider les vaches à un pâturage et retour
- **d'investissements**
p.ex. stabulation à multiples aires ou aire d'exercice
équipée d'un revêtement en dur
- **de frais directs**
p.ex. paille

Le bien-être animal en Suisse

Qui paye les frais supplémentaires ?

- les consommateurs/trices ?
- les contribuables ?

En Suisse: tous deux fournissent des contributions financières

- les consommateurs/trices
par le prix un peu plus élevé des produits avec un label
- les contribuables
par des contributions publiques aux paysans qui décident de garder leurs animaux selon les programmes de l'État pour le bien-être animal

SRPA (depuis 1993) – le concept

- Sans les sorties en plein air, les animaux doivent respirer sans cesse de l'air vicié (ammoniac et autres substances nocives) dans l'étable.
 - Les muqueuses irritées fonctionnent moins bien.
 - Les agents pathogènes pénètrent plus facilement dans le corps.
 - Les animaux malades doivent être traités avec des médicaments, notamment avec des antibiotiques. → sélection des organismes résistants
- Pendant **les sorties en plein air**, les animaux peuvent respirer de l'air moins chargé en substances nocives
 - + répercussions favorables sur la fonction protectrice des muqueuses
 - moins de maladies → moins de médicaments (antibiotiques)
 - + lumière du soleil → synthèse de la vitamine D (différentes fonctions)
 - + particulièrement important pour les animaux qui sont entravés dans les étables (besoins en matière de mouvement, de soins corporels et de contacts sociaux)



SRPA – les exigences spécifiques

Ordonnance sur les paiements directs (OPD), art.75:

« Par sortie régulière en plein air, on entend l'accès à une zone à ciel ouvert selon les règles spécifiques mentionnées à l'annexe 6. »



Bovins et buffles d'Asie, équidés, chèvres et moutons

- mai - octobre : sortie au pâturage au minimum 26 jours par mois
- novembre - avril : sortie au minimum 13 jours par mois

Porcs

- truies d'élevage, pendant la période d'allaitement : sortie au minimum 20 jours par période, au minimum 1 heure par jour
- autres porcs : sortie de plusieurs heures chaque jour

Volaille

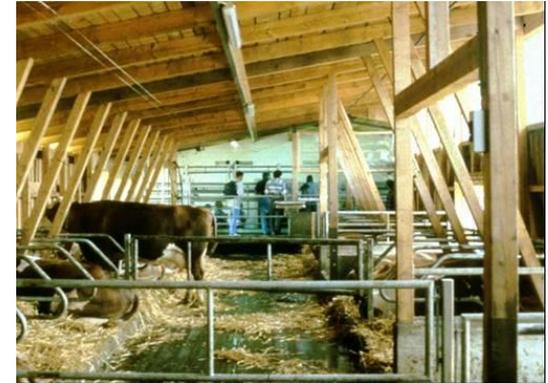
- sortie pendant toute la journée (poules pondeuses après 10 heures du matin) dans une aire à climat extérieur (ACE, sous le toit, avec litière)
- sortie de cinq heures au minimum (pendant l'après-midi) au pâturage



SST (depuis 1996) – le concept

Appuyer les paysans qui gardent leurs animaux de rente dans des **S**ystèmes de **S**tabulation particulièrement respectueux des animaux,

- dans lesquels les animaux sont gardés en groupes, sans être entravés;
- dans lesquels les animaux disposent de possibilités pour se reposer, se mouvoir et s'occuper, adaptées à leur comportement naturel; et
- qui disposent d'une lumière du jour d'une intensité d'au moins 15 lux; (dans les aires de repos ou de refuge, nids compris, un éclairage plus faible est admis).

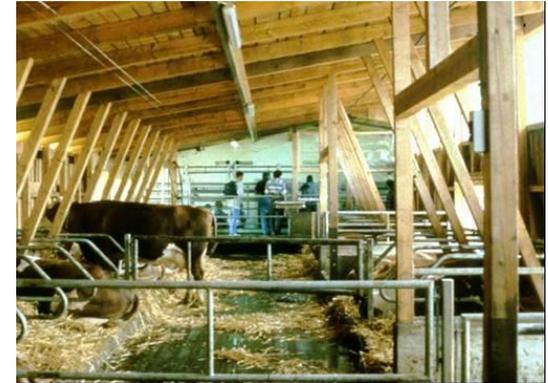




SST – les exigences spécifiques

Ordonnance sur les paiements directs (OPD), art.74:

« Par systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux, on entend des systèmes à aires multiples entièrement ou partiellement couverts ... »



Exemples:

- Bovins, chèvres, moutons
aire de repos : matelas de paille ou couche équivalente pour l'animal
- Bovins
stabulation libre avec logettes
- Équidés
aire de repos: couche de sciure ou couche équivalente pour l'animal
- Porcs:
aire de repos non perforée, recouverte de litière
- Volaille:
système de volière avec aire à climat extérieur

SRPA et SST – les catégories d'animaux

Le seuil de la première annonce ne doit pas être trop haut.

→ L'éventail de catégories d'animaux facilite l'entrée dans les programmes au sujet du bien-être animal.

Catégorie d'animaux	Nombre des catégories	
	SRPA	SST
Bovins et buffles d'Asie	9	7
Equidés	3	1
Caprins	2	1
Ovins	2	0
Porcins	5	4
Lapins	0	2
Volaille	5	5
Cerfs / Bisons	2	0
Total	28	20

La crédibilité des programmes a une importance déterminante.

→ TOUS les animaux d'une catégorie annoncée doivent être gardés selon les exigences y relatives.



SRPA et SST – les contributions actuelles (1/3)

Catégorie d'animaux	Contribution (fr. par UGB) pour	
	SST	SRPA
a. bovins et buffles d'Asie:		
1. vaches laitières	90	190
2. autres vaches,	90	190
3. animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage,	90	190
4. animaux femelles, de plus de 160 à 365 jours,	90	190
5. animaux femelles, jusqu'à 160 jours,	–	370
6. animaux mâles, de plus de 730 jours,	90	190
7. animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours,	90	190
8. animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours,	90	190
9. animaux mâles, jusqu'à 160 jours;	–	370



SRPA et SST – les contributions actuelles (2/3)

Catégorie d'animaux	Contribution (fr. par UGB) pour	
	SST	SRPA
b. équidés:		
1. femelles et mâles castrés, de plus de 900 jours;	90	190
2. étalons, de plus de 900 jours;	–	190
3. jeunes équidés, jusqu'à 900 jours;	–	190
c. chèvres:		
1. animaux femelles, de plus d'un an,	90	190
2. animaux mâles, de plus d'un an,	–	190
d. moutons:		
1. animaux femelles, de plus d'un an,	–	190
2. animaux mâles, de plus d'un an,	–	190
e. porcins:		
1. verrats d'élevage, de plus de 6 mois,	–	165
2. truies d'élevage non allaitantes, de plus de 6 mois,	155	370
3. truies d'élevage allaitantes,	155	165
4. porcelets sevrés,	155	165
5. porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais;	155	165

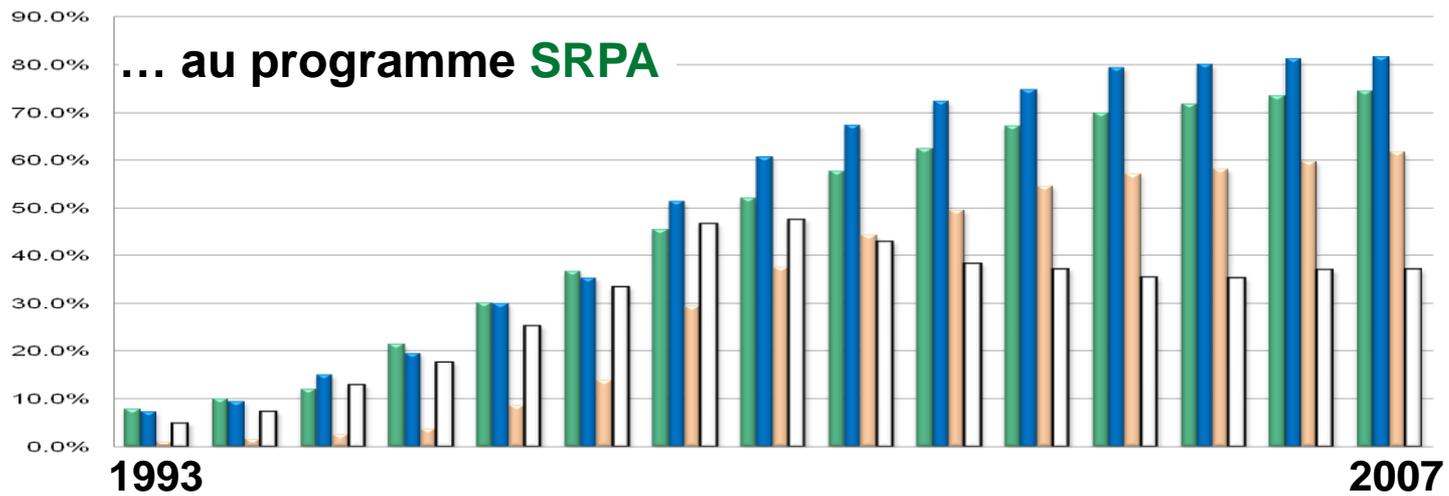
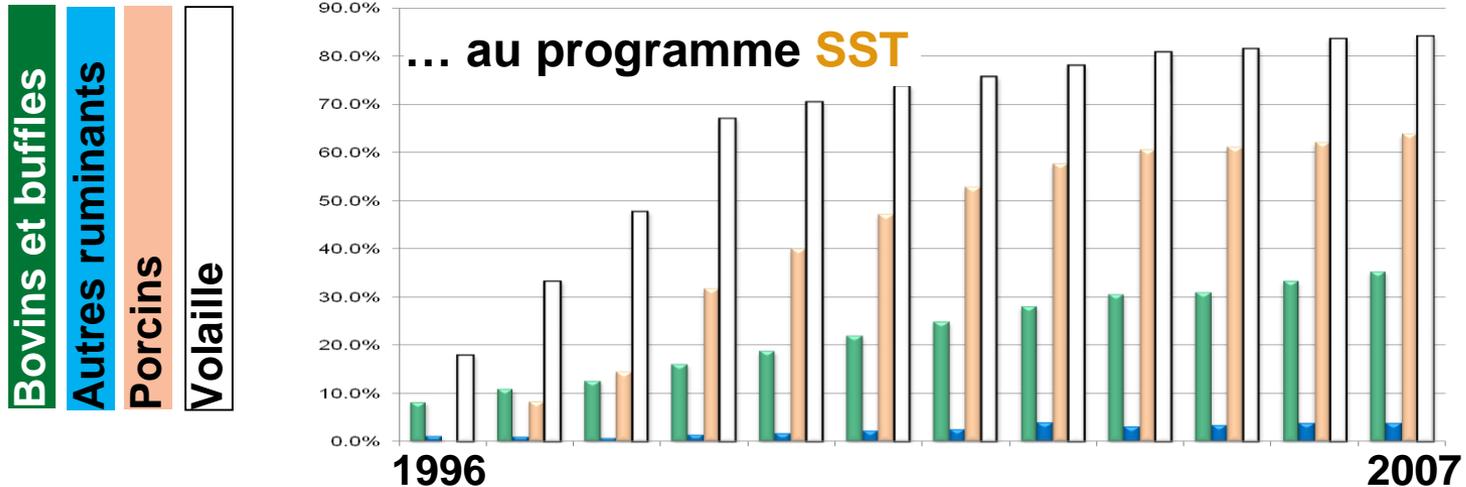


SRPA et SST – les contributions actuelles (3/3)

Catégorie d'animaux	Contribution (fr. par UGB) pour	
	SST	SRPA
f. Lapins:		
1. lapines avec quatre mises bas par an, au moins, y compris les jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ,	280	–
2. jeunes animaux, âge: 35 à 100 jours, environ;	280	–
g. catégories concernant la volaille de rente:		
1. poules et coqs pour la production d'œufs à couver,	280	290
2. poules pour la production d'œufs de consommation,	280	290
3. jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs,	280	290
4. poulets de chair	280	290
5. dindes;	280	290
h. animaux sauvages:		
1. cerfs	–	80
2. bisons	–	80



SRPA et SST – la participation ...





Merci beaucoup de votre intérêt !